

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

Comptes administratifs 2018 : Après présentation des comptes administratifs 2018, le Maire se retire de la salle du CM et le Premier Adjoint fait voter le CM ; approbation à l'unanimité des CA 2018 : budget communal excédent global 2018 de 40 979.70 € ; budget assainissement excédent global 2018 de 18 809.54 € ; budget logements excédent global 2018 de 21 033.88 € et budget transport scolaire excédent global 2018 de 30 071.01 €.

Comptes de gestion 2018 : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière Municipale pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Terrains communaux : Le CM accepte à l'unanimité l'acquisition par la commune de plusieurs parcelles : Section D n°479 de 219 m² et n°500 de 170 m² à 0.20 €/m² soit un total de 77.80 € (parcelles de part et d'autre de la piste cyclable) et Section E n°559 de 1 322 m² à 0.20 €/m² soit 264.40 € (emplacement réservé couasne Aillac). Ces actes seront passés sous la forme d'actes administratifs.

CCPF : Le CM décide à l'unanimité de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de Communes du Pays de Fénelon au 1^{er} janvier 2020 de la compétence assainissement collectif des eaux usées.

Conventions

- le CM accepte à l'unanimité la signature d'une convention avec la CCPF et l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine (EPFNA) avec pour objet de confier à l'EPFNA la mission de conduire des actions foncières de nature à faciliter la réalisation des projets définis dans cette convention : Projet les Arcades – Ancienne maison de retraite – Saint Rome Haut : rénovation du bâtiment en R+2 et adaptation à la location de logements sociaux ; en parallèle, démolition d'un autre bâtiment afin de libérer une emprise importante à proximité du bâtiment les Arcades. L'objectif final est de remettre à la Communauté de Communes ou à un opérateur une unité foncière pour la réalisation des logements sociaux.

- le CM accepte à l'unanimité la signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants ayant pour objet la maîtrise de la population des chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction avec l'Association 30 Millions d'Amis moyennant une participation financière de 350 € pour 10 chats.

Point sur les dossiers en cours

MAM : travaux terminés, accord de principe de la commission de sécurité du 22.02.2019, aménagements intérieurs commencés, capacité d'accueil 10 enfants, déjà des demandes d'inscription, date d'ouverture incertaine au vu des délais d'instruction des services administratifs, peut-être juin 2019.

CR des commissions

- EHPAD : proposition de remettre le marquage au sol le long de la route d'une bande de passage pour piétons et vélos pour rejoindre la piste cyclable pour assurer la sécurité et faire ralentir la circulation.

- Piste cyclable : vote de travaux pour un montant de 20 000 € au carrefour de Rouffillac à cause d'une crevasse et suivi du marquage au sol et des panneaux Stop ; projet de passerelle entre Cazoulès et le Roc ; projet de modifier le règlement de la piste cyclable qui deviendrait Voie verte et Véloroute avec nouveau panneauage d'informations...

Questions diverses

- le CM autorise l'occupation du terrain communal pour le stationnement des vans et les chevaux pour le Rallye touristique du Dimanche 21 avril 2019.

- le CM accepte le prêt de la halle d'Aillac le Dimanche 5 mai 2019 pour l'organisation d'un troc de plantes.

- le CM accepte le prêt de la SDF pour le spectacle d'une association de Calviac (SDF indisponible pour travaux) le Samedi 25 mai 2019.

- le CM accepte le prêt de chapiteaux et matériel pour la fête « Sport pour tous » à Vitrac le Dimanche 30 juin 2019.

- le CM accepte d'appliquer le tarif association communale pour le spectacle de fin d'année d'une association le Samedi 6 juillet 2019.

- le CM accepte l'occupation du jardin public ainsi que le prêt et l'installation du matériel pour la Fête de la Transition le Dimanche 7 juillet 2019.

- le CM accepte l'occupation du jardin public pour une activité de tir à l'arc le Mercredi 7 août 2019 dans le cadre de la programmation des estivales par l'OT du Pays de Fénelon.

- le Maire donne lecture d'un courrier demandant l'acquisition d'une parcelle communale pour l'installation d'une base de location canoës kayaks : le CM décide, par 16 voix contre et 1 abstention, de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Rappel du prochain CM pour le vote des budgets 2019 le Vendredi 5 avril 2019 à 18h30.